



# Compte rendu du conseil municipal du 28 juillet 2020

Sous la présidence de Mr le Maire, OBARA Sylvain.

## Membres présents :

M. OBARA Sylvain, M. David ROBERT, M. Jean-Marc GILEWICZ, Mme Anne RAMAND, M. Fabien OBARA, M. Pascal MARTINET, Mme Maryse SANZEY, M. Guillaume FEVEZ, Mme Marie-Ange Mollon (Hacquin), M Romuald GARDEL

## Membres absents excusés :

Mme Myriam CHARLIER

## Secrétaire de séance : M. Jean Marc Gilewicz

\*\*\*\*\*

## Ouverture de la séance à 20 h

### 1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16/07/20 :

Compte rendu approuvé à l'unanimité

### 2. Information sur les taux des contributions directes :

Le contexte lié au COVID 19, entraîne un maintien automatique des taxes sans nouvelle délibération.

A savoir que :

Les 4 taxes, habitation, CFE, foncière bâti et non bâti représentent 28% des recettes de fonctionnement de la commune et qu'à compter de 2021, avec la suppression de la taxe d'habitation, la commune perdra 55% de ces recettes. L'état s'engage à compenser cette perte de recettes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

<b>Pour 2020</b>	<b>Taux de la commune de Rembercourt-Sommaise</b>	<b>Taux moyen départemental</b>
Taxe foncière bâti	4,71%	21,24%
Taxe foncière non-bâti	5,18%	34,34%
CFE	7,70%	26,45%

### 3. Gestion du secrétariat :



Dans l'optique de réorganiser le secrétariat de mairie, une rencontre a eu lieu avec Mme COULY, auto-entrepreneuse dans le domaine du secrétariat de mairie.

Ayant l'expérience et les compétences requises pour intervenir sur les logiciels utilisés par notre mairie (AGEDI-Chorus-Hélios), nous lui proposons de nous faire une offre. Elle propose ses services par le biais d'une prestation qu'elle évalue à 4h hebdomadaire avec un coût horaire brut de 25€/heure.

La facturation se ferait mensuellement à l'issue de la prestation sans engagement contractuel pour la commune.

Il a été décidé à l'unanimité de procéder à un essai, avec une prestation les jeudis matin du mois d'Août.

#### **4. Indemnités du maire et des 2 adjoints :**

*Lors du mandat précédent, les postes indemnités des élus et secrétariat représentés environ 31 000€ (14 100€ + 16 900€)*

La promulgation de la loi engagement et proximité stipule notamment une revalorisation de 50% des indemnités des maires et des adjoints des petites communes avec une compensation de l'état à hauteur de 50% ce qui représenterait un coût supplémentaire pour la commune d'environ 2 400€.

Après discussion concernant une nouvelle organisation administrative, il est convenu que l'exécutif perçoive l'indemnité recommandée par l'état et se répartira une partie des tâches administratives.

Sachant que le secrétariat en prestation extérieure, sur la base de 4h hebdo sur 52 semaines coûterait au maximum 5 200€ à la commune, le gain potentiel annuel serait alors de l'ordre de 9 100€ pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide avec effet au 4 juillet 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice comme suit :

Le maire : 25,5/100<sup>ème</sup> de l'indice 1027

La 1<sup>ère</sup> adjointe : 9,9/100<sup>ème</sup> de l'indice 1027

Le maire délégué : 9,9/100<sup>ème</sup> de l'indice 1027

#### **5. Vote du budget primitif :**

Le budget primitif est présenté au Conseil municipal.

La section de fonctionnement est équilibrée à 204 882,94 €

La section d'investissement est équilibrée à 190 442,94 €

Ce budget contient les programmes de travaux suivants :

- Installation d'assainissement de la salle des fêtes,
- Installation d'assainissement du logement de l'ancienne école,
- Installation d'assainissement de la mairie et du logement du 1er étage
  - Installation d'assainissement de la salle Jean Gom,
  - Travaux de voirie de la rue Joignon
  - Changement du moteur de cloche

Le budget a été adopté à l'unanimité.

#### **1. Membres des commissions communales :**



Les commissions communales sont formées avec un élu référent et des élus membres.

Ces commissions sont ouvertes à la population qui est invitée à se faire connaître pour rejoindre la ou les commissions dont elle souhaite faire partie.

D'autres commissions pourront être créées suivant le besoin.

<u>Commission</u>	<u>Référent</u>	<u>Membres</u>
<b>Finances</b>	RAMAND Anne	CHARLIER Myriam SANZEY Maryse
<b>Sécurité / Environnement</b>	GARDEL Romuald	ROBERT David FEVEZ Guillaume
<b>Travaux / aménagements</b> <b>Appels d'offres</b>	GILEWICZ Jean-Marc	ROBERT David FEVEZ Guillaume GARDEL Romuald
<b>Communication</b>	CHARLIER Myriam	ROBERT David MOLLON (HACQUIN) Marie-Ange SANZEY Maryse
<b>Événementiel</b>	MOLLON (HACQUIN) Marie-Ange	GARDEL Romuald FEVEZ Guillaume GILEWICZ Jean-Marc

## **2. Désignations des membres des Associations Foncières de Remembrement de Rembercourt et Sommaisne :**

Les bureaux des AFR doivent être renouvelés et aux termes de l'Article R133-3 du Code Rural, il convient de nommer 4 noms de propriétaires de parcelles. 4 autres membres seront désignés par la Chambre Départementale d'Agriculture. Le maire ou un conseiller municipal doit également être présent au bureau.

a- AFR de parcelles REMBERCOURT, se présentent : Mr BARDIN Marc, Mr BAYARD Lié-Loïc, Mr HACQUIN Rémi, Mr LEBRUN Thierry.

Il est alors procédé à l'élection dans les conditions fixées par les articles L2121-20 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Locales.

- Nombre de votants : 10
- Majorité absolue : 6
- Ont obtenu au 1<sup>er</sup> tour :
- Mr Marc BARDIN : 10
- Mr Lié-Loïc BAYARD : 10
- Mr Rémi HACQUIN : 10
- Mr Thierry LEBRUN : 10

et sont donc élus à l'unanimité. Le maire, Sylvain OBARA sera le représentant communal au bureau.



a- AFR de SOMMAISNE, se présentent : Mr LAMARLE Rémi, Mr POUTRIEUX Gildas, Mr LAMARLE Jean-Charles, Mr CHENOT Adrien.

Il est alors procédé à l'élection dans les conditions fixées par les articles L2121-20 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Locales.

- Nombre de votants : 10
- Majorité absolue : 6
- Ont obtenu au 1<sup>er</sup> tour :
- Mr Rémi LAMARLE : 10
- Mr Gildas POUTRIEUX : 10
- Mr Jean-Charles LAMARLE : 10
- Mr Adrien CHENOT : 10

et sont donc élus à l'unanimité. Le maire délégué, Jean-Marc GILEWICZ sera le représentant communal au bureau

### **Désignations par vote à l'unanimité des titulaires et des suppléants des commissions suivantes :**

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne :

Titulaires : Mme Anne RAMAND et Mr Sylvain OBARA

Syndicat Mixte Germain-Guérard :

Titulaires : Mrs David ROBERT et Romuald GARDEL

Suppléants : Mrs Jean-Marc GILEWICZ et Sylvain OBARA

SIE : (syndicat d'électrification)

Titulaires : Mrs Jean-Marc GILEWICZ et Guillaume FEVEZ

SMAVAS : (rivière)

Titulaire : Mr Jean-Marc GILEWICZ

Suppléant : Mr Sylvain OBARA

Référent des armées : Mr Pascal MARTINET

#### **1. Divers :**

– Entretien du cimetière : mise en place d'un chantier participatif le vendredi 31 juillet à 18h pour arracher les chardons. Le désherbage se fera dans un second temps.

Une information sera affichée en mairie et sera également relayée aux adhérents de WIFI Net.

– Après entretien avec ULM, une convention de location sera bien établie pour une journée de location de la salle des fêtes le 19 août dans le respect des règles liées au Covid19.

– Distribution de masques : Un point de mise à disposition de masques sera mis en place courant août à l'agence postale.

– Pigeons : un grand nombre de pigeons ont élu domicile sur l'église de Rembercourt et à Sommaisne, provoquant des dégâts. Une solution sera recherchée après prise de renseignements auprès de la préfecture et de la fédération de chasse.

– Logement des écoles : Le locataire n'ayant pas informé le fournisseur d'énergie lors de son installation et depuis le 25/01, les factures d'électricité sont toujours libellées au nom de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h40.